

# L'ÉCOLE PRIMAIRE

JOURNAL

D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur

MERCIER & CIE., Editeurs

Prix de l'abonnement : UNE PIASTRE par an, payable d'avance

Les abonnements partent du premier janvier et ne se prennent pas pour moins d'une année. Ceux qui s'abonneront dans le courant de l'année recevront tous les numéros parus depuis le premier janvier. Toute correspondance concernant la rédaction devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, Ecole normale Laval; celle ayant rapport à l'administration, à MERCIER & CIE., 16, Côte du Passage, Lévis, P. Q.

**SOMMAIRE.** — **PÉDAGOGIE :** Résumé de deux discussions qui ont eu lieu entre plusieurs instituteurs à l'école normale Jacques-Cartier, *Suite* — Leçons de choses, ou d'intuition — Analyse Historique. — **MÉTHODOLOGIE :** Des leçons de choses, d'après Mgr. Langevin. — **PARTIE PRATIQUE :** Modèle de leçons de choses, par le même — Devoir I, dictée II, III, *Quand je serai grand :* poésie à mettre en prose — Une fable expliquée — Etude des contraires. — **CORRESPONDANCE :** Urgence de fonder un fonds de pension pour les instituteurs vieux et infirmes, par un instituteur — Réponses aux questions du numéro précédent. — **ANNONCES :** Encre Raymond — Dictionnaire des locutions canadiennes, par Oscar Dunn.

**RÉSUMÉ de deux discussions qui ont eu lieu entre plusieurs instituteurs à l'école normale Jacques-Cartier.**

(Suite.)

II. *Quelle est, pour nos écoles de campagne, le mode d'enseignement qui offrirait le plus d'avantages ?* (1)

M. D. Boudrias ouvre la discussion. Il se prononce en faveur de l'enseignement *mutuel* qu'il regarde comme le mode qui répond le mieux aux besoins d'une école de campagne. Il ajoute que la surveillance du maître peut s'exercer commodément, et qu'il est toujours facile pour ce dernier de s'assurer si les mo-

niteurs s'acquittent d'une manière satisfaisante de leurs besognes respectives.

M. J. Leroux fait voir les avantages du mode *mixte*. Il croit que l'application exclusive ou du mode simultané, ou du mode mutuel, peut entraîner de graves inconvénients : car, d'un côté, le maître donnant une leçon à un certain nombre d'élèves, ne peut guère surveiller les autres ; et, d'un autre côté, dans le mode mutuel, les enfants se trouvant sous la direction d'enfants comme eux, doivent nécessairement souffrir de cet état de choses. D'après lui, la combinaison des deux modes serait ce qu'il y aurait de mieux.

M. J. T. Dorais ne croit pas que, dans les écoles de campagne, on puisse adopter avec avantage un autre mode que le *mutuel*. L'instituteur est généralement seul ; il n'a pas non plus les moyens de payer un assistant et n'a, par conséquent pour toute ressource que celle de s'adjoindre des moniteurs. Mais il est difficile, dit-on, de trouver des élèves capables d'enseigner aux autres, et les parents n'aiment guère que leurs enfants fassent la besogne du maître. Ces arguments, continue M. Dorais, ne paraissent point sérieux, puisqu'il est admis qu'un maître peut facilement préparer des moniteurs, et qu'il est aujourd'hui peu de personnes qui ignorent qu'*enseigner c'est en même temps s'instruire*. La discipline, dans une école dirigée par un maître actif, ne souffre nullement de la mise en pratique de ce mode d'enseignement.

M. A. Martin admet le mode *simultané*.

1. Avant de résumer les débats de la présente discussion, nous nous permettrons de reproduire ici l'explication que donne des différents modes d'enseignement l'un des plus grands pédagogistes de nos jours.

« Le mode d'enseignement est, à proprement parler, la manière dont les connaissances sont transmises eu égard au nombre des élèves, à la disposition de la classe, aux habitudes du maître. Si l'instituteur s'adresse à un seul élève, s'il s'adresse à plusieurs, s'il s'adresse à un nombre tellement considérable qu'il ne puisse pas les surveiller tous, il lui faudra des manières différentes, des modes particuliers pour enseigner dans chacun de ces cas. Aussi distingue-t-on plusieurs modes d'enseignement : 1° le mode "individuel," par lequel chaque élève reçoit directement et séparément les leçons de l'instituteur ; 2° le mode "simultané," qui a pour objet de faire participer dans le même temps à une leçon donnée par le maître tous les élèves capables de la recevoir ; 3° le mode "mutuel," qui consiste à instruire simultanément, à l'aide de moniteurs, un grand nombre d'enfants dans un local vaste et approprié à cette fin ; 4° enfin, le mode "mixte," qui est une combinaison de deux modes précédemment définis ; ou du "mode simultané" et du "mode mutuel," ou du "mode simultané" et du "mode individuel." TH. BRAUN. — "Manuel de Pédagogie." »